



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ

Séance du **Jeuᐃi 27 Févriᐃr 2025 à 20h30**

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **48**

Nombre de membres ayant

donné pouvoir : **8**

Nombre de membres excusés : **2**

Nombre de membres absents : **3**

Date de convocation :

21 février 2025

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité et publication par la
mise en ligne sur le site internet.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250227-D2025-1-1-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025

Publication : 12/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt et un février deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Réhabilitation d'une antenne médicale à Noues-de-Sienne – Signature d'une convention partenariale d'intervention entre la commune de Noues-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		M. Arnaud BREARD			

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u>					
M. Manuel MACHADO	X				
<u>TERRES-DE-DRUANCE</u>					
M. Jean TURMEL	X				
<u>BEAUMESNIL</u>					
M. Gilles PORQUET	X				
<u>CAMPAGNOLLES</u>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u>					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
<u>LE MESNIL-ROBERT</u>					
M. Jean-Claude RUALT	X				
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<u>PONT-BELLANGER</u>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
M. Maurice ANNE	X				
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Mme Annick ALLAIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS				X	
<u>VALDALLIERE</u>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	47	1	8	2	3
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	48				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	56				

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En date du 1^{er} octobre 2024 la communauté de communes est devenue compétente en matière de santé et plus précisément de réhabilitation et création de maisons médicales afin de mailler le territoire.

La commune de Noues-de-Sienne avait engagé en 2022 l'étude de réhabilitation d'une friche dans le centre bourg (ancienne ferme-relais de poste) en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour un projet de pôle de santé.

A ce titre, la commune avait sollicité l'EPFN pour intervenir en portage foncier ainsi que pour les études préalables à la réhabilitation des bâtiments existants.

La présente convention (cf. projet joint en annexe) constitue un nouveau dispositif contractuel entre les parties, commune, intercom et EPFN venant se substituer, à sa date de signature aux précédentes conventions entre la commune et l'EPFN sur cette opération (cf. article 1)

Afin de réaliser dans un premier temps les études techniques sur l'entier périmètre de l'opération (article 2 – des diagnostics aux études complémentaires nécessaires) et les travaux dans un second temps, l'EPFN procédera à l'acquisition des parcelles cadastrées sous la section AC numéros 63, 64,66, 67, 68, 376, 408 et 410 (l'EPFN étant déjà propriétaire de la 68ca et de AC n°376). L'enveloppe du projet d'acquisition est fixée au montant de 42 401 euros HT correspondant à la valeur foncière et aux frais annexes inhérents à la maîtrise du foncier

La collectivité s'engage à racheter les biens acquis dans un délai de 5 ans (article 5.4).

Cette première délibération vise donc à autoriser la signature de la convention fixant les modalités d'intervention entre la commune de Noues-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN).

Une seconde convention de groupement de commande publique interviendra prochainement.

Vu la délibération concordante prise par le Conseil Municipal de la commune de Noues-de-Sienne (n°DCM2025-02-008 du 25 février 2025), et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Valider la convention partenariale d'intervention entre la commune de Noues-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans le cadre de la réhabilitation de l'antenne médicale de Noues-de-Sienne, dont le projet est joint en annexe ;
- Autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention partenariale, ainsi que tout document y afférent ;
- Charger Mme la Présidente, ou son représentant, d'accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	56	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

